

PROGRAMME DE FORMATION
SSIAP 1 – Module complémentaire
Agent des services sécurité incendie et assistance à personne

Public visé :

- Homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires souhaitant valider par équivalence le diplôme SSIAP 1

Prérequis d'accès à la formation :

- Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié. (Certificat médical de moins de trois mois). Faire preuve de capacité de compréhension et de retranscription de la langue française. Être titulaire du PSC1 ou SST en cours de validité.

Objectifs de la formation :

- A l'issue de la formation, les participants seront capables d'avoir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH : sensibiliser les employés, intervenir face à un début d'incendie, alerter, évacuer le public et accueillir les secours, entretenir les moyens de secours.

Durée :

- 44 heures réparties sur 7 jours

Nombre de participants :

- Minimum 1 et maximum 8 participants par session

Modalités pédagogiques :

- Vidéoprojecteur, diaporamas, support de cours, livret stagiaire
- Travail alterné entre formation théorique et mise en situation pratique

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de la formation
- Diplôme SSIAP 1 par équivalence (module non soumis à évaluation)

Dates et lieux de la formation :

- A définir avec l'organisme de formation

Contenu de la formation :

La sécurité incendie : principes de classement des établissements, les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie, desserte des bâtiments, cloisonnement, évacuation, désenfumage, éclairage de sécurité, moyens de secours.

Les installations techniques : installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes, colonnes sèches et humides, système de sécurité incendie.

Le rôle et les missions des agents de sécurité incendie : les services de sécurité, les consignes de sécurité et la main courante, les rondes de sécurité et la surveillance des travaux, la mise en œuvre des moyens d'extinction, appel et réception des services publics de secours.

Visites et mises en situation d'intervention